



Litige généraliste banque populaire

Par **Un particulier**, le **22/05/2012** à **21:21**

Bonsoir,

J ai un litige avec un contrat assurance vie de la société Générali (contrat gere par la banque populaire).

Lors de la clôture d un contrat , Generali a mis 50 jours pour me verser mes fonds et il y a des zones d ombre sur les valeurs de vente. En effet, mon contrat comportait des actions et les dates de vente ne correspondent pas à ce que j avais demande. De plus, pour deux contrats absolument identiques, ils m ont versé une somme différente. Malgré deux courriers recommande , je n ai toujours de réponse précise. J ai demandé le nom du médiateur à la banque populaire qui pour l instant ne me l à pas donne. J ai l impression que la banque populaire et Generali essaient de m endormir ou de gagner du temps' que puis je faire at avez vous eu des problèmes avec les contrats de Generali "espace invest 4".